

# LES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Cette formation valide 7h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, et est capitalisable en vue de l'obtention du diplôme de Niveau 2 – Licence Professionnelle Mention « Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens » - Code RNCP 30123.

## Présentation

Les différents diagnostics réglementaires à réaliser dans le cadre d'une vente ou d'une location d'un bien immobilier, d'un terrain à bâtir, etc. sont très encadrés juridiquement. Exemple : la réforme imposée par la loi Elan modifie les articles L.271-4 et L.134-3-1 du Code de la construction et de l'habitation et supprime le caractère informatif du DPE, rendant les informations opposables au vendeur et au bailleur à compter du 01/01/2021.

## Objectifs :

L'objectif de cette formation est de :

- Connaître les différents diagnostics immobiliers
- Maîtriser la lecture d'un Dossier de Diagnostic Technique
- Mettre en application sa lecture des diagnostics immobiliers pour identifier les points de vigilance d'un diagnostics immobiliers et savoir informer efficacement
- Identifier le cadre juridique et réglementaire du DDT, ainsi que ses répercussions

Il a également pour objectif de répondre à l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier imposée par la loi ALUR dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles.

## Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé mais une connaissance des aspects techniques du bâtiment est préférable. Cette formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier désireux d'élargir leur champ de connaissances et de compétences en diagnostics immobiliers.

**ATTENTION :** Merci de candidater auprès du Responsable Pédagogique de la Formation

## Compétences visées :

- Être capable d'indiquer le type de diagnostic approprié pour un acte de vente ou de location d'un bien
- Savoir reconnaître un diagnostic réglementaire et appréhender les erreurs
- Être capable d'interpréter les données contenues dans le Dossier de Diagnostic Technique et de l'expliquer à un candidat acquéreur

## Programme :

### **Partie théorique**

- Présentation des principaux diagnostics, validité, obligations réglementaires

### **Partie pratique**

- Études de cas pratiques et lecture de DDT

## Modalités d'évaluation

- QCM

## Validation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation

## **Responsable pédagogique**

Nadège GUNIA

[nadège.gunia@iut-tlse3.fr](mailto:nadège.gunia@iut-tlse3.fr)

IUT « A » - Paul Sabatier

## **Inscription Administrative**

Mission Formation Continue et Apprentissage

[mfca\\_formationqualifiante@univ-tlse3.fr](mailto:mfca_formationqualifiante@univ-tlse3.fr)

**Prix :** 350€ / personne

## **Déroulement de la formation :**

**Durée :** 7 h 00

**Dates :** Voir calendrier des formations (ou à la demande)

**Lieu :** Toulouse - Université Paul Sabatier - IUT

## **Nombre de participants :**

Minimum : 4 personnes

Maximum : 10 personnes

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

## **Modalités d'enseignement :**

- Présentiel
- Distanciel

## **Intervenants :**

Thierry Bizouarne